

# **PRESENTATION DE LA DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

La Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale est l'un des services techniques du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

Née des cendres de la Direction des Affaires Sociales de la période coloniale dont l'approche se voulait essentiellement assistancielle et caritative, la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale a introduit un contenu dynamique dans la prise en charge des populations déshéritées et des victimes de l'exclusion sociale telles : les handicapés, les orphelins, les veuves, les personnes âgées, les enfants de la rue...

A ce titre, elle est investie de la mission de concevoir, d'élaborer et de mettre en œuvre la politique d'Action sociale de l'Etat, sur toute l'étendue du territoire national.

## **I. MISSIONS**

De façon spécifique, la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale est chargée de :

- impulser et coordonner les programmes de recherche en matière d'action sociale et de solidarité nationale ;
- collecter et exploiter toutes les informations nécessaires à l'étude et à la résolution des problèmes sociaux ;
- organiser et coordonner les actions d'assistance rapide aux populations victimes de calamités naturelles ;
- étudier les voies et moyens d'une prophylaxie sociale efficace par l'élaboration et la mise en œuvre de programme d'Information – Education – Communication (IEC) ;
- promouvoir l'insertion socio-économique et sanitaire des groupes vulnérables à travers des projets et programmes ;
- orienter et suivre les programmes d'action sociale et de solidarité nationale mis en œuvre par les ONG, les associations ainsi que tout intervenant dans le domaine.

## **II. ORGANISATION**

Pour réaliser les missions qui lui sont assignées, la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale s'appuie au niveau central sur quatre (04) divisions et un Bureau Administratif et Financier, et au niveau de la base sur les services régionaux et départementaux et les quarante-deux (42) Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale (CPRS).

Au niveau central, on peut distinguer :

- la **Division de la Promotion Sociale des Handicapés (DPSH)**, s'occupe de la sensibilisation sur les maladies handicapantes, de la réadaptation, de l'insertion et de la réinsertion socio-économique des personnes handicapées.
- la **Division des Secours (DS)** a en charge l'aide et l'assistance des populations démunies ou sinistrées ;
- la **Division des Centres d'Education Non Conventionnelle (DCENC)**, qui s'intéresse au placement des jeunes déshérités dans les écoles de formation professionnelle, à l'appui des daaras et à la prise en charge des enfants de la rue
- la **Division Prophylaxie Sociale (DPS)**, qui est chargée de la lutte contre les fléaux et de la Promotion sociale des personnes âgées.

En sus de ces divisions, il existe un **Bureau Administratif et Financier (BAF)** qui s'occupe de la gestion des ressources financières, matérielles et humaines de la DASSN

Au niveau décentralisé, la DASSN s'appuie sur les Services Régionaux et Départementaux de la Famille et de la Solidarité Nationale ainsi que les quarante-deux (42) Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale (CPRS)

### III. STRATEGIE D'INTERVENTION

Les viatiques de la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, demeurent le partenariat, l'accompagnement, la participation, l'écoute-conseil, l'insertion et la réinsertion socio-économique, la référence...

La stratégie met l'accent sur la relation existant entre l'évolution des conditions de vie des populations déshéritées et leur état de santé, et comporte plusieurs volets.

#### A Etudes et recherches

Elles portent sur les personnes handicapées, les questions de vieillissement, les fléaux sociaux tels que la toxicomanie, les familles démunies, les conditions de vie des enfants déshérités etc..

#### B. Sensibilisation, Information, Education et Communication par :

- L'organisation des Journées Nationales et Internationales pour les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants en situations difficiles ;
- L'organisation de campagne d'information et de sensibilisation sur les fléaux sociaux comme la toxicomanie, le SIDA...

**C. Amélioration de conditions d'accès des populations déshérités aux services sociaux de base par :**

- la prise en charge des frais médicaux de certains malades démunis au niveau des hôpitaux de Dakar ;
- l'amélioration de la couverture du territoire national en infrastructures sociales ;
- le renforcement de la réadaptation à base communautaire
- l'octroi d'appareils auditifs, orthopédiques etc. aux cibles.

**D. Accroissement des revenus des populations déshéritées par :**

le développement d'activités génératrices de revenus et la création d'emplois : financement de micro-projets et subventions aux associations.

**E. Développement des ressources humaines par :**

le renforcement des capacités des agents de la DASSN afin de leur permettre d'assurer plus efficacement l'encadrement des cibles.

**F. Mise en place de filets de sécurité par :**

l'allocation d'une assistance en nature ou en espèces au profit des personnes nécessiteuses.